

Chas Francis Gudot

1785 - 1841

Republique

Voted death of James Hall Lubbock

780 1

B 110 19 Xme 1821

J'ai écrit hier à mon ami pour le prier de verser les 600 francs que Camille met à ma disposition chez M<sup>e</sup> Stark quai Malakoff n° 15 qui leur meneront un grand service. Je vous enverrai par une occasion et je vous répondrai à la fin de ce Ct.

Tu as bien fait de ne pas remettre à M<sup>e</sup> Collin les deux mille cinq cent francs qu'il te doit en règle de manière à me pouvoir une libération pleine et entière à ses devoirs. Sur Bernard j'ai écrit à ce dernier de manière à lui faire sentir qu'il est quelque peu déçu et quelque peu pour juger sa part que ça il ne pas faire partie que celui d'accéder aux demandes de M<sup>e</sup> Collin.

J'apprends avec bien du plaisir que vous êtes arrivés sans accident et en bonne santé. Vous avez bien fait de ne pas attendre les grands froids, que nous aurons jusqu'à fin d'août.

Le ciel n'a pas été si bon que l'on ait terminé à Bligny. Il y a plus de six mois que le deuxième projet est redigé et que vous deviez me l'envoyer écrit sur papier timbré et signé. Il y a par conséquent plus de six mois que je l'attends et cet acte doit être antérieure aux actes de partage notariés que vous devez nous faire et cette chose convient. Il y a point ici de motif de défaire, mais avec vous les affaires ne finissent jamais. Il est tout aussi naturel pour moi de désirer d'avoir des lettres en règle que vous. Nous sommes tous morts d'envie de demander à l'exécution de cette convention. Dès que l'assemblée constituante sera formée je donnerai à nos amis de Bligny toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent faire ce qu'ils doivent faire. Il y a trois ans que le conseil de l'assemblée devrait être terminé. Il a toujours suspendu l'assemblée tempore et a fait une élection immédiatement et sur cet objet comme sur nos comptes, tu as fait tes observations dans le compte traitant de l'assemblée. Je l'expliquerai aussi que nous avons effectivement toutes nos affaires, réalisant le tableau qui comprend les erreurs que j'avais au commencement dans les comptes qui le concernent. On ne demande pas la personne de madame si je touche ou non, et pas plus que une autre que sur l'autre. Actuellement à M<sup>e</sup> Guérinot, on dit qu'il propose des arbitrages et que c'est un fond bon européen de l'assemblée. J'écris encore jedis qu'une affaire dans les questions importantes tout chiaro, ne connaît pas d'arbitrage que les autres arbitres de l'assemblée qui demandent que des explications soient données, et que celle-ci soit entre des gens honnêtes. Donc autre part tu me réponds que tu me dois treize que tu as rendus dans le compte et que c'est une affaire terminée. J'aurais fait la peine de répliquer à M<sup>e</sup> Guérinot le compte que tu as rendus à Camille en 1819 et le compte de 1819 relatif à tes intérêts. Si donc complété pour + et les divers articles de dépense de M<sup>e</sup> Guérinot.

Ad Monsieur

l'Amiral Félix-David-Félix-David  
Sous-décret 1820 n° 93

Q. Paris.

Chas François Gendot  
1755 - 1821  
Politique  
Voted death decree

Gendot

1822.7.8.1

cet objet comme sur les autres. C'est alors que vraiment affligé d'en faire tel obstiné <sup>après</sup>  
vous avoir invitée et bâtie de vous venir pour examiner mes déclamations, j'ai demandé  
dans ma réponse à la lettre où l'on me proposait des arbitres, S'Il n'y face de ré pour juger  
la question des 178<sup>e</sup> et celles relatives aux petits arbitres si j'ose pour vous qui je temprairais  
dans le Compte de M<sup>r</sup> gauvin? C'est à dire maintenant. Si cette question ne pouvait  
pas être posée sans inconvenance, auquel cas tu pourras d'heureusement répondre;  
et tu dis que tu crois être persuadé que tu ne dois pas les arbitres que je retiens, je suis  
moi très persuadé du contraire; cependant lorsque je pourrais me temprer, il est juste  
que tu examines et que tu seras nos juges et arbitre de M<sup>r</sup> gauvin, que tu aurais par  
conséquent obligé, mais bien en arrière (à droite).

J'aurai bien de la satisfaction de recevoir des lettres de Maifille et de Charles dont  
les Juies viennent déjà avec beaucoup de tendresse pour moi sans oublier  
Henri, mais tout même mes diverses entretiens pour les transmettre.

Notre droit.

B. Dardot.

Convoi.